

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 19 septembre

Le Conseil Municipal d'Asnières-sur-Nouère, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, à 19h15, sous la présidence de Madame Chantal DOYEN-MORANGE.

Date de convocation : 13.09.2022

Nombre de conseillers : en exercice : 15,

Présents : 9,

votants : 12.

Présents : Mme Chantal DOYEN-MORANGE, M. Jean-Luc TRESTA, Mme Mylène BOUGNON, M. Thierry BOUILLEAU, M. Jean-Paul RABAUD, Mme Chantal BESSON, Mme Viviane MALIVERT, Mme Audrey MAGREZ RABAUD, Mme Annie VIGREUX.

Absents : M. Bernard BOUCHÈRE a donné pouvoir à M. Thierry BOUILLEAU, Mme Élodie PERONNEAU a donné pouvoir à Mme Audrey MAGREZ RABAUD, M. Wilfried BEAUZIL a donné pouvoir à M. Jean-Luc TRESTA.

Excusés : M. Philippe MARCOMBE, M. Christophe BARBARI, M. Yann CHOPINET.

Secrétaire de séance : Nathalie CHARLES

OBJET : VOTE DU TAUX DE LA TAXE AMÉNAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-14 et suivants ;

Considérant que l'article précité du Code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%.

Madame le Maire propose de revoir le taux de la taxe d'aménagement pour la commune qui, à ce jour, est de 4.3 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement **au taux de 4.5 %**.

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS POUR LA SÉCURISATION DU BOURG

Madame le maire fait part au Conseil que deux conventions relatives à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie doivent être signées.

Madame le Maire précise que ces conventions ont pour but de définir les conditions d'aménagement et d'entretien d'équipement pour :

- L'aménagement et l'équipement de voirie à l'entrée du bourg qui se compose d'un plateau surélevé sur la RD96, d'un cheminement piéton en calcaire, de potelets et de plantation de haies.

- L'aménagement et l'équipement de voirie au cœur du bourg qui se compose d'un plateau surélevé sur la RD96 et la signalisation de la « zone 30 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions liées à la sécurisation du bourg.

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE TRANSPORT SCOLAIRE

Madame le Maire fait part au Conseil qu'une convention de délégation de compétence transport scolaire doit être signée avec GrandAngoulême.

Madame le Maire précise que la présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune exerce la compétence déléguée pour le compte de Grand-Angoulême.

Madame le Maire informe que celle-ci est conclue pour quatre années soit jusqu'au 31/08/2026.

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention de délégation de compétence transport scolaire ainsi que tous les documents s'y réfèrent et propose de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de délégation de compétence transport scolaire ainsi que tous les documents s'y réfèrent.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

POINT RESSOURCES HUMAINES :

Madame le Maire fait un point sur les différents mouvements de personnel qui ont eu lieu au sein des Services.

- Au service technique, Samuel LEPREUX a quitté son poste le 31 août 2022 par voie de mutation.

Le recrutement est en cours sur un poste à mi-temps en lien avec la commune de Vindelle.

- Au service administratif, Marine ROBIN a quitté son poste le 31 août 2022, par voie de mutation.

Le recrutement sur un poste à mi-temps est en cours.

- Concernant le service scolaire un poste a dû être adapté suite au rapport de la visite médicale d'un agent.

POINT VIE SCOLAIRE :

Madame le Maire donne la parole à Mylène BOUGNON. Elle fait un point sur la répartition des classes :

TPS-PS-MS : $1 + 17 + 8 = 26$ avec Mme PAPINEAU

GS-CP $17 + 4 = 21$ Mme Chassat et Mr Benabdelmalek

CP- CE1 : $5 + 19 = 24$ Mme PARINET et Mr Benabdelmalek

CE2-CM1 : $15 + 5 = 20$ Mr Loizeau

CM1-CM2 : $5 + 19 = 24$ Mme Guilbaud (Directrice) et Mme Merceron

Concernant le transport scolaire cette année, grâce au nouveau marché, la commune bénéficie d'un plus grand bus (33 places) ce qui permet d'accueillir l'ensemble des élèves, à savoir 28 le matin et 33 le soir.

Le tarif reste inchangé soit 9.50 €/mois par enfant.

3 nouveaux arrêts de bus ont été créés aux villages de Brénat, Le Cerisier et Puyrenaud.

Lors du précédent Conseil le tarif différencié selon le quotient familial a été voté. A ce jour, au regard des attestations de la CAF transmises par les parents :

- 10 familles soit 18 enfants bénéficient du tarif à 1€
- 11 familles soit 15 enfants bénéficient du tarif à 2.5 €

Le service restauration a été modifié de la façon suivante : les classes de maternelle et CP déjeunent au 1^{er} service et les classes de CE et CM au second.

Afin de réduire les dépenses et l'impact écologique, il a été demandé aux familles de fournir une serviette par enfant. Un meuble avec casiers individuels a été installé à l'entrée du restaurant scolaire.

La garderie primaire compte environ une trentaine d'enfants le matin et idem le soir. Elle est assurée en salle d'activités.

La garderie maternelle compte une quinzaine d'enfants le matin est une vingtaine le soir. Celle-ci est assurée dans l'ancienne classe de CE1 /CE2.

Le mercredi midi il y a peu d'enfants.

Mylène BOUGNON finit par un point sur les travaux et nouveaux équipements :

- Les murs de la classe de CE2/CM1 ont été refaits (revêtement et peinture).
- Les murs de la cour de l'école primaire ont été repeints en régie.

Du matériel de motricité et de sport a été acheté, ainsi que des tapis de jeux pour la garderie.

Le logiciel ONE acquis dans le début d'année est en fonction. Son rôle est de faciliter la communication parents/enseignants/commune.

UN NOM POUR L'ÉCOLE :

Madame le Maire dresse un bilan sur les retours de réponses « un nom pour l'école ». 129 personnes ont répondu, dont 89 habitants et 40 enfants de l'école. Il en ressort 47 noms.

Madame le Maire détaille le tableau du top 10. Il s'avère que les premiers noms sont « école des petits garobiers » suivis par « école des Garobiers » et « école de la Nouère ».

Après débat le Conseil décide :

- de ne pas retenir les deux premiers noms car le mot « garobier » est déjà utilisé à 3 reprises au sein de la commune : Le bar, le club de 3^{ème} âge et le journal communal.
- de remettre au vote une sélection de deux noms. Ce vote sera exclusivement proposé aux classes de primaires, sur le temps scolaire, par le biais des enseignants.

Les deux noms proposés sont : L'école de la Nouère et l'école du Rodin, en référence aux deux cours d'eau qui traversent la commune.

POINT FINANCIER :

Madame le Maire donne la parole à Thierry BOUILLEAU. Il détaille les tableaux suivants

D DÉPENSES FONCTIONNEMENT

Chapitre	Themes	2021		2022		RAR
		Budget Primitif	Realise 21	Bprimitif	Réalisé 22	
011	Charge à caracteres générales	231308	207577	246 070 €	142 841 €	103 229 €
012	Charges de personnel	387991	383762	410 929 €	257 960 €	152 969 €
022	Charges Imprévues ou exceptionnelles	56945		50 000 €		50 000 €
023	Virement section investissement	63149		0 €		0 €
042	Immobilisations	19889	123392			0 €
065	Indeminites / association autres contributions	136740	126098	135 416 €	106 838 €	28 578 €
066	Charges financieres	7100	7466	7 500 €	4 668 €	2 832 €
067	Charges exceptionnelles				1 271 €	-1 271 €
	Total des dépenses de fonctionnement	903121	848295	849 915 €	513 578 €	389543

Les dépenses sont maîtrisées. L'impact des différentes hausses pourrait s'afficher au 4^{ème} trimestre.

A noter qu'une économie d'environ 3 000 € a été faite sur la taxe foncière 2022 suite à la vente d'une partie de l'ancienne scierie.

RECETTES FONCTIONNEMENT

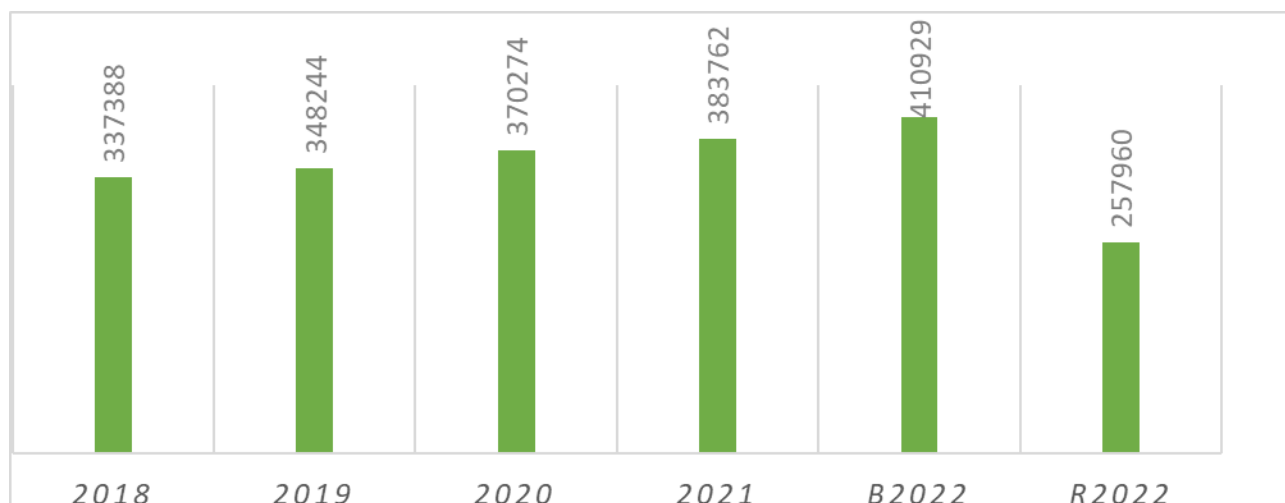
Chapitre	Themes	2021		2022		RAR
		Budget Primitif	Realise 21	Budget Primitif	Réalisé 22	
002	Resultats d'exploitation reporté	418517		149 128 €		149 128 €
013	Produits des services	4267	25837	5 000 €	20 840 €	-15 840 €
42	transfert entre section		43763			0 €
70	Produit des services et ventes	75400	58338	67 000 €	33 597 €	33 403 €
73	Impots et taxes	521959	575252	499 282 €	306 858 €	192 424 €
74	Dotations et participations	178776	168658	156 645 €	109 066 €	47 579 €
75	Produits financiers (loyer)	43153	43255	35 197 €	27 096 €	8 101 €
76	Produits financiers	0	0	0 €	0 €	0 €
77	Produits	10335	90335	56 000 €	69 941 €	-13 941 €
Total des recettes de fonctionnement		1252408	1005439	968 252 €	567 398 €	246969

Les recettes de fonctionnement sont légèrement supérieures aux dépenses.

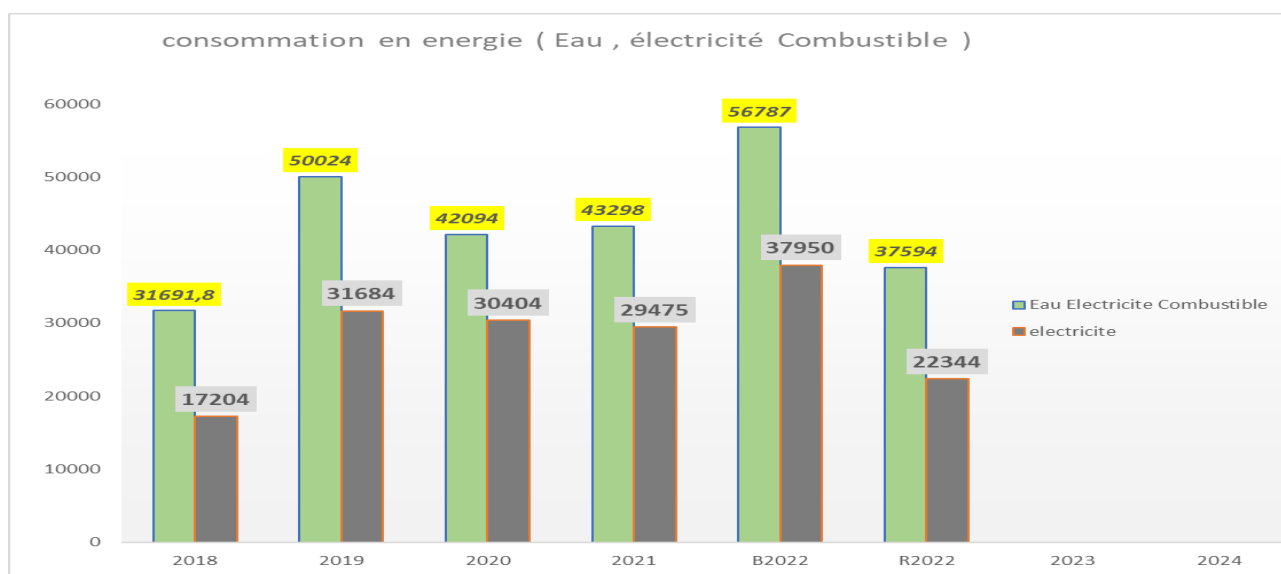
Thierry BOUILLEAU fait également un point sur les investissements. Ceux-ci sont conformes aux prévisions. Toutes les recettes ne sont pas encore rentrées.

Chapitre	Themes	Budget Primitif	Réalisé 22
1	Solde d'exécution N-1		
040	Operations d'ordre de transfert		
020	dépenses imprevuees	25 000 €	
16	Emprunts et dettes	54 516 €	27 398 €
20	Immobilisations incorporelles	6 000 €	14 361 €
21	Immo. corporelles	534 612 €	220 646 €
23	Immobilisations corporelles en cours	97 687 €	17 338 €
27	autres etablissement		
Total des dépenses d'investissement		717 815 €	279 743 €
2022			
Chapitre	Themes	Budget Primitif	Réalisé 22
1	Resultats d'exploitation reporté	31 342 €	
	Chap 1068	426 533 €	426 533 €
40		0 €	
21	Virement de la section exploitation	0 €	
2151	Produit des services et ventes		
10	Capitaux et dotation	29 940 €	18 242 €
13	Dotations et participations	230 000 €	4 000 €
16	Produits financiers	0 €	
	Divers		
Total des recettes d'investissement		717 815 €	448 775 €

Un point sur la masse salariale met en évidence l'écart dû aux différents départs (retraite et mutations). La hausse de 3.5 % du point d'indice au 1^{er} juillet est absorbée car le budget avait été construit avec une augmentation de 10% des charges de personnel.



Un focus sur les énergies est présenté : Malgré la conjoncture, les dépenses restent en ligne avec le budget grâce à une anticipation des hausses lors de l'élaboration du budget.



RÉFLEXION SUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE :

Madame le Maire indique que face à la crise énergétique, avec un sérieux risque d'approvisionnement cet hiver et dans un contexte de changement climatique, le gouvernement a lancé fin juin une mobilisation générale pour mettre la sobriété énergétique au cœur de nos vies.

La sobriété énergétique est une démarche qui vise à réduire les consommations d'énergie par des changements de comportement et d'organisation collective.

Plusieurs actions ont déjà été mise en place

- réduction de l'éclairage public passant de 11 h à 10 h
- remplacement d'un congélateur au restaurant scolaire
- coupure de la climatisation/chauffage à la salle socioculturelle quand il n'y a pas de réservation.

Il faut maintenant réfléchir à comment consommer moins et comment consommer autrement.

Dans les bâtiments publics, conformément à la loi, le chauffage sera limité à 19 degrés.

Afin de mener une réflexion globale une Commission Energie va être créée au sein du Conseil. Elle pourrait être élargie à des habitants de la commune.

Jean- Luc TRESTA propose de diminuer de 30 minutes à 1 heure supplémentaire l'éclairage public.

Annie VIGREUX propose de faire des simulations avec un chauffage par panneaux photovoltaïques afin de remplacer le chauffage au fioul.

SCHÉMA DES MOBILITÉS :

Madame le Maire donne la parole à Thierry BOUILLEAU qui a participé aux réunions de GrandAngoulême qui demande aux communes de se positionner sur la stratégie des mobilités pour 2030.

Il convient de prioriser 3 actions parmi les 10 proposées (fiche dans les pochettes).

Après échange le Conseil souhaite retenir :

- l'action 1 : rendre le réseau de transports collectifs plus attractif
- l'action 2 : repenser et adapter l'usage de la voiture
- l'action 5 : accompagner les changements de comportements

Il sera précisé à GrandAngoulême que pour la commune, la priorité est l'accès au réseau de bus qui pour le moment ne dessert pas Asnières sur Nouère.

POINT TRAVAUX :

Aménagement du bourg

Madame le Maire informe que les travaux du bourg sont achevés.

En octobre le 2^{ème} lot du marché sera réalisé. Il s'agit des plantations.

Projet de sécurisation de la traversée de Neuillac

Madame le Maire informe que la première estimation faite doit être revue à la baisse et fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain Conseil.

QUESTIONS DIVERSES :

GRAND ANGOULÊME

- Transports scolaires : Un courrier nous informe d'un risque de manque de chauffeur.
- Relance sur les groupes de travail : Grand Angoulême sollicite de nouveau les élus souhaitant participer aux différents groupes de travail. La liste sera envoyée à chaque Conseiller.

BOULANGERIE

Contrairement aux informations qui peuvent circuler, la boulangerie ne ferme pas. En revanche elle est à vendre.

ILLUMINATIONS DE NOËL : la question des lieux et de l'amplitude horaire est posée : A 6 voix pour, 2 contre, et 1 abstention parmi les membres présents, il est convenu que les illuminations seront installées dans les hameaux et dans le bourg du 15 au 31 décembre.

ÉDITION N° 8 DE L'ÉCHO D'ASNIÈRES : Il est en préparation. La Commission Communication aura lieu le 27 septembre 2022.

NOËL POUR LES AÎNÉS : Les fêtes de fin d'année approchent il convient de réfléchir à l'opération à destination des aînés.

EXPERTISE SALLE SOCIOCULTURELLE

Thierry BOUILLEAU précise que les deux sociétés ayant effectué les travaux été présentent ainsi qu'un expert mandaté par l'assurance de la commune.

Les tests d'étanchéité n'ont rien mis en évidence. Un prochain test au gaz va être fait entre le toit de la petite salle et celui de la grande salle.

VENTE ANTENNE AU LIEU DIT « BOIS DE LA BRANDE »

La commune a été sollicitée pour vendre le terrain sur lequel est implantée une antenne de téléphonie au lieu-dit « Bois de la Brande ». Thierry BOUILLEAU est en charge du dossier.

VENTE DE TERRAIN

Mme Annie LAUBUGE souhaite acquérir environ 50 m² de la parcelle N° AC 213 pour accéder à son garage. Elle propose de prendre en charge les frais de bornage.

Madame le Maire propose d'ores et déjà un tarif d'1 € le m².

DATES À RETENIR

- Rencontre avec l'ARS : 21 septembre
- Prochain Conseil : 17 octobre
- Commission Communication : 27 septembre
- Commission Finances : 10 octobre
- Visite des villages : 22 et 29 octobre
- Rencontre des associations : 16 novembre

Madame le Maire demande si quelqu'un souhaite prendre la parole, puis lève la séance à 21 h 45.